

FLEURY **mas**

www.fleurylesaubrais.fr

JUILLET-AOÛT 2021

#117



P. 4-5

UN ÉTÉ ANIMÉ À FLEURY

brèves

Animaux de compagnie : identification obligatoire

Le décret du 18 décembre 2020 oblige, à assurer la traçabilité de tous les animaux nés après le 1^{er} janvier 2012. Cette mesure, imposée aux associations ou aux animaleries, concerne désormais les propriétaires d'une portée ou les adoptants. À défaut d'avoir accompli cette démarche, les maîtres encourrent jusqu'à 750 € d'amende. Bien que votre animal soit censé rester chez vous, sa curiosité pourrait être plus forte et un risque de fugue ne doit pas être écarté. Son identification permettra de le retrouver plus facilement.

L'affaire Mehdi Planchard, le polar de l'association « Au fil des Mots »



« Après Cantalou » et « En mai lis mes mots », l'association Au fil des Mots sort son nouveau roman « L'affaire Mehdi Planchard », réalisé par la dizaine d'écrivains de l'atelier d'écriture mensuel.

Le cadavre d'un homme poignardé en plein cœur a été découvert à la gare de Fleury-les-Aubrais. 1 crime, 3 pistes, 1 suspense saisissant.

Le livre sera prochainement en vente au prix de 8 € dans les librairies. Il est toutefois possible de le réserver dès à présent via un bon de commande disponible sur le site www.associationaufildesmots.com.



Une nouvelle aire de jeux à la Maison pour tous Jean-Gabin

Une aire de jeux a été installée dans le quartier du Clos de la Grande Salle à proximité de la maison pour tous Jean-Gabin, à l'initiative du conseil citoyen du quartier. Cette aire est accessible aux enfants sous la responsabilité et la surveillance des parents.

ACCESS'TAO : UN SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE POUR LES PMR*

Vous êtes domicilié dans la métropole orléanaise et vous avez des difficultés de déplacement ou êtes dans l'incapacité de voyager seul ? Acces'Tao est fait pour vous ! Ce service de réseau de transports en commun TAO permet d'effectuer un trajet à bord d'un véhicule TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite) au tarif unique de 1,50 €. L'objectif est de faciliter les déplacements des personnes en incapacité temporaire ou permanente.

Pour bénéficier de ce service, vous devrez remplir un dossier d'inscription, téléchargeable sur le site Tao Orléans Métropole www.reseau-tao.fr

Plus d'informations au 02 38 71 98 85.

**Personnes à Mobilité Réduite*

SPORT POUR LES ENFANTS : UN QUESTIONNAIRE REMPLACE LE CERTIFICAT MÉDICAL

Il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive. Ce dernier est remplacé par un questionnaire relatif à l'état de santé de l'enfant, rempli par le sportif et les parents. Le certificat médical demeure toutefois nécessaire lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

Le questionnaire est disponible sur le site de la Ville.



UN CONCILIEUR DE JUSTICE À FLEURY

Vous avez un litige ? Pensez au conciliateur de justice !

A Fleury-les-Aubrais, le conciliateur reçoit sur rendez-vous par téléphone au 02 38 71 93 42. Les séances ont lieu tous les mardis de 9 h à 12 h à Longueve.

Il peut intervenir dans beaucoup de dossiers de la vie quotidienne comme les problèmes

de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), conflits entre propriétaires et locataires, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux, etc.

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges d'état civil, de droit de la famille et de conflits avec l'administration.

Carole Canette
Maire de Fleury-les-Aubrais



édito

CHERS FLEURYSSOIS, CHÈRES FLEURYSSOISES,

Voici tout juste un an que notre équipe a été élue et nous entrevoyons aujourd'hui (enfin !), une lumière au bout du tunnel en espérant comme vous, que la sortie de crise sanitaire soit durable et positive.

Même dans ce contexte si particulier, et au-delà de la gestion de la crise nous avons tout mis en œuvre pour engager de nombreux projets : nous avons ouvert le premier centre de vaccination de la Métropole, les premières micro-forêts ont été implantées, les budgets participatifs lancés, le projet d'EHPAD relancé. A été mise en place une unité de soirée de notre police municipale, a été inauguré le premier chantier éducatif sur la ville, et s'est déployée la programmation du « réveil culturel » dans toute la ville...

Aujourd'hui, les enjeux sont de taille tant les défis que nous devons relever ensemble sont nombreux : la vie change, nos besoins évoluent et les enjeux climatiques ne peuvent plus, ne doivent plus attendre.

Soyez sûrs que face à ces nombreux changements, la Municipalité est à vos côtés et travaille pour un avenir durable et solidaire à Fleury-les-Aubrais.

Surtout, cette période complexe qui a gelé de nombreux espoirs et énergies qui ont besoin aujourd'hui d'être revalorisées, je veux vous dire toute notre volonté de les accompagner

Une partie très importante de la population - les plus touchés - et je pense à notre jeunesse notamment, attend des signaux forts pour enfin, retrouver une vie aussi joyeuse que sereine. Une vie apaisée après une année si longue et importante pour leur construction.

Ensemble, redonner de l'élan et de l'espoir.

L'énergie bouillonne partout dans la Ville ! Les initiatives sont nombreuses.

Je vous souhaite à tous un bel été, qui, j'en suis persuadée, sera culturel, sportif et placé sous le signe du vivre-ensemble, avec une pensée particulière pour celles et ceux, bien trop nombreux qui n'ont pas la chance de pouvoir partir en vacances

J'ai hâte comme tous les membres du conseil municipal, de vous retrouver à travers toutes les initiatives qui feront vibrer notre belle ville durant tout l'été.

À noter



COVID-19
Coronavirus

Les informations annoncées dans ce Fleury mag (bouclage au 18 juin 2021) sont susceptibles d'être modifiées ou annulées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Ce numéro est édité par la ville de Fleury-les-Aubrais à 12 000 exemplaires
• Place de la République - 45400 Fleury-les-Aubrais - Tél. 02 38 71 93 93 -
Mél : communication@ville-fleurylesaubrais.fr • Directrice de la publication : Carole Canette, Maire - Grégoire Chapuis, Adjoint à la communication • Directeur de la rédaction : Patrick Lage - Rédacteurs : Alexandra Hoffmann - Laura Magnier - Maël Diong • Mise en page : www.enola-creation.fr • Impression : Prévost Offset • juin 2021 •
Dépôt légal à parution

Passez l'été à Fleury-les-Aubrais !

L'été rime avec animé à Fleury-les-Aubrais. Du 7 juillet au 27 août, c'est tout un programme d'animations sportives, culturelles, festives, qui est proposé au parc de Lamballe et dans les maisons pour tous. Des activités gratuites et pour tout le monde !

Au Parc de Lamballe

LES MERCREDIS

Activités sportives, animations ludiques, jeux et lectures

Tennis

par le CJF tennis : les 07/07 et 28/07 de 16 h à 20 h

Tir à l'arc

par l'Asfas tir à l'arc : les 07/07 et 18/08 de 18 h à 20 h

Activités sportives

pour tous par le service des sports : les 07/07, 21/07 et 18/08 de 18 h à 20 h

Boxe

par le CJF boxe : le 21/07 de 18 h à 20 h

Jeux de plein air et plateaux

par la ludothèque : les 21/07, 28/07, 04/08, 11/08, 18/08 de 18 h à 20 h

Animations ludiques

par la Station vacances : les 21/07 et 11/08 de 18 h à 20 h

Jeu d'échec

par le comité départemental : les 21/07 et 28/07 de 18 h à 20 h

Rugby

par le CJF rugby : le 28/07 de 18 h à 20 h

Pétanque

par le CJF pétanque : le 23/07 (vendredi) de 16 h 30 à 20 h, le 04/08 de 18 h à 20 h

Zumba

les 04/08 et 10/07 (samedi) de 18 h à 19 h, le 11/08 de 18 h à 20 h

Lectures

(par la bibliothèque – livres pour raconter à la demande et mises à dispositions des livres) : de 17 h à 18 h les 07/07 (Gabin et Tati), 28/07 (Vilar), 04/08 (Gabin et Lamballe), 11/08 (Gabin, Vilar et Tati), 18/08 (Vilar et Tati)

LES VENDREDIS

Activités, spectacles visuels, contes

Danse en ligne

démonstration et initiation par Flowery Country 45 : le 09/07 de 18 h 30 à 20 h 30

Magie et Close up

en fixe et en déambulation (centre commercial puis Parc de Lamballe) par Julien Magic : le 09/07 de 19 h à 21 h et le 13/08 de 19 h 30 à 21 h

Jonglages et valise musicale

par Monsieur Cirque : le 09/07 de 20 h 30 à 21 h 30

Spectacle de danse, trapèze, jonglage

« Range ta tête » par la compagnie Les acrobates amoureux : le 16/07 de 20 h 30 à 21 h 30

Contes

Bruno Walerski : le 16/07 de 19 h à 20 h

Edmond Bolo : le 23/07 de 18 h 30 à 20 h 30

Taxi conteur : le 30/07 de 20 h à 21 h

Abdon Fortuné Koumba : le 13/08 de 18 h à 19 h

Michel Corrigan : le 20/08 de 18 h 30 à 20 h 30

Concert Jazz et Bossanova

par le Trio Seon : le 23/07 de 20 h à 21 h 30

Cinéma en plein air

« C'est quoi cette mamie?! » : le 30/07 de 22 h à 23 h 30

Rencontre avec Ahmed Ben Aïssa,

échange sur le métier d'acteur et projection : le 16/07 de 19 h 30 à 20 h 30

BMX

le 06/08 de 16 h à 19 h

Spectacle burlesque

« Le Saâdikh, Grand Fakir Mondial », par la compagnie Monsieur Pif : le 06/08 de 20 h 30 à 21 h 30

Spectacle d'art du cirque

(jonglerie et aérien) par la compagnie Double Jeu : le 13/08 de 19 h à 20 h 30

Mentalisme burlesque

« Y'a des signes qui ne trompent pas » par la Cie Fabrika Pulsion : le 20/08 de 20 h à 21 h 30

Activités sportives pour tous

par le service des sports : le 16/07 à 20 h

LES SAMEDIS

Musique (fixe et déambulatoire)

Concert dansant sur des rythmes irlandais

par Galway : le 10/07 de 20 h 30 à 22 h





www.ville-fleurylesaubrais.fr

La ville de Fleury-les-Aubrais, pour le centre culturel La Passerelle, bénéficie d'un soutien à la programmation de la Région Centre-Val de Loire.



Les spectacles de La Passerelle, enfin de retour !

Le centre culturel de La Passerelle, ouvrira le lundi 23 août la billetterie de sa nouvelle saison. Présentation de la programmation 2021-2022.

Après une saison tronquée, inachevée, il est temps de reprendre pied, de ressortir, de vibrer à nouveau à l'unisson, de partager... tout simplement. **La Passerelle, Essentielle...**

Un nouveau slogan plein de verve et de saveurs... une ode à la vie.

Découvertes, surprises, rires, larmes... à vous de savourer chaque seconde de cette nouvelle saison.

Chaque moment passé ensemble est un bout de chemin, une histoire à raconter, un instant d'éternité. Essentiel, nous le sommes tous.

Du cirque, de la musique, du théâtre, des one-man-show, des documentaires, il y en aura pour tous les goûts. Pas de doute, la nouvelle saison s'annonce riche d'émotions et de sourires.

Les spectacles de la première partie de saison :

VENDREDI 17 SEPTEMBRE À 20 H 30

Le Cas Pucine

«**Savoureux à souhait!**»

«À 22 ans, il y a chez Capucine un refus de passer à l'âge adulte et une glorification de l'enfance incarnée par l'imaginaire comme seule voie de liberté.

C'est non sans écueils qu'Eliott, son bras droit, se décide à pousser Capucine dans ses retranchements à coup d'expériences, de provocations et, malgré tout, de tendresse.

Un spectacle d'humour frais et novateur dans lequel la poésie, les performances et les rires s'entremêlent pour un moment fort en émotions.»

MARDI 21 SEPTEMBRE À 20 H 30

Compagnie L'échappée belle Mais qui est Don(c) Quichotte

« Plus qu'aux moulins à vent, le texte a choisi de s'attaquer à la morosité. Un combat gagné haut la main. »

SAMEDI 25 SEPTEMBRE À 20 H 30

Le cirque Leroux «Spectaculaire et surprenant!»

Compagnie de cirque française, basée en Nouvelle-Aquitaine, fondée en 2014, signant des œuvres de haute voltige, cinématographiques, esthétiques et minutieuses dans des atmosphères tra-gi-comiques et oniriques.

VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE À 20 H 30

Fabien Olicard – Singularité

« Ce jeune surdoué mêle mentalisme et humour, avec une aisance déconcertante. »

MARDI 5 OCTOBRE À 14 H 30 ET 20 H 30

**Romain Saudubois
Sur le chemin des Huguenots**

« Une aventure artistique et humaniste sur ce chemin d'histoire comme un écho au présent. »

VENDREDI 8 OCTOBRE À 20 H 30

Gainsbourg for Kids

« De pépite en pépite, ce spectacle musical ludique et poétique met toute la famille d'accord, mais aussi en joie. »

MERCREDI 13/SAMEDI 16 OCTOBRE À 15 H

**Compagnie Exobus
Tilou Tilou**

Spectacle de marionnettes « Une histoire riche et savoureuse sur le rapport à l'autre. »

VENDREDI 22 OCTOBRE À 20 H 30

**Compagnie Wanted Posse
Dance N'Speak Easy**

« On sort de là avec un large sourire et une furieuse envie de danser »

MARDI 9 NOVEMBRE À 14 H 30 ET 20 H 30

**Maëlle Poncet et Pierrick
Crozier – Bomb'Heros**

« Une belle aventure humaine, sportive et de solidarité »

SAMEDI 13 NOVEMBRE À 20 H 30

**Blond and Blond and Blond
Mariaj en chonson**

« Très drôle et complètement azimuté... »

VENDREDI 19 NOVEMBRE À 20 H 30

**Compagnie Les Moutons Noirs
Titanic**

« Une comédie musicale irrésistible et décalée. »

VENDREDI 26 NOVEMBRE À 20 H 30

**Fair Play Crew
Seriously Funny**

« Une approche singulière et ultra séduisante, combinant théâtre burlesque, chorégraphies et acrobates. »

SAMEDI 27 NOVEMBRE À 15 H

**Compagnie Magik Fabrik
Incognito**

« Leurs jeux innocents sont une réplique à la brutalité de ce monde, à l'aigreur des puissants, à l'insupportable monotonie de l'existence. »

VENDREDI 3 DÉCEMBRE À 20 H 30

Samy Thiébault – Awé !

« Awé ! c'est le cri de cette musique, c'est le cri du jazz ! »

MARDI 7 DÉCEMBRE À 14 H 30 ET 20 H 30

**Laïla Agorram et Christophe
Castagne**

L'éveil des Marquises

De la fiction au documentaire « Beauté d'un archipel au passé tumultueux et pourtant si riche... »

MERCREDI 8 DÉCEMBRE À 19 H ET 21 H

Antoine Peyron

« Pour un premier spectacle, Antoine ne s'est pas encombré avec la mièvrerie et la fanfaronnade. C'est un régal. »

SAMEDI 11 DÉCEMBRE À 15 H

Xavier Stubbe

On marche sur la tête

« On marche sur la tête est un petit bijou d'intelligence et d'humour. »

VENDREDI 17 DÉCEMBRE À 20 H 30

**Compagnie Maboul Distorsion
Watt ?**

« Un spectacle original, intemporel, esthétique, drôle, populaire et conscient du monde dans lequel nous évoluons. »

SAMEDI 8 JANVIER À 15 H

Théâtre de l'Escabeau – L'Ami

« Une pièce magnifique dans un cadre intime, à ne pas rater. »

SAMEDI 8 JANVIER 20 H 30

Panayotis Pascot – Presque

« Un sans-faute. Un spectacle émouvant, malin et très drôle. »

SAMEDI 15 JANVIER À 20 H 30

**Compagnie Rêves en Scène
Ella...**

« Une parenthèse pleine de saveurs au pays du virtuel. »

VENDREDI 21 JANVIER À 20 H 30

**Compagnie D'Cubeles
Oum Pa Pa ?**

« Un pur régal où s'enchaînent gags et prouesses techniques de quatre musiciennes talentueuses ! »

SAMEDI 29 JANVIER À 20 H 30

**Compagnie Métamorphoz
Ballet 2 rue**

« Ce spectacle est sensationnel ! Sourire aux lèvres ou larme à l'œil, il vous fait passer par toutes les émotions... »

La billetterie des spectacles

2 OUVERTURES PROGRAMMÉES POUR LES ABONNÉS

À partir du lundi 23 août à 13 h 30, l'abonnement et les places de la première partie de saison, soit de septembre à fin janvier, pourront être réservés.

L'abonnement et les places de spectacles de la deuxième partie de saison ouvriront à partir du 8 janvier 2022 et concerneront les spectacles de février à fin mai.

POUR LES NON ABONNÉS

Les dates d'ouverture des locations seront indiquées sur chaque spectacle de la plaquette de présentation à partir de juillet. Vous pourrez effectuer vos réservations de places par mél : billetterie.lapasserelle@ville-fleurylesaubrais.fr ou par téléphone : 02 38 83 09 51 les mardis, mercredis et vendredis de 13 h 30 à 17 h et les samedis de 10 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h ou sur place sur les mêmes créneaux horaires.

La billetterie sera exceptionnellement ouverte du 23 août au 4 septembre les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 13 h 30 à 17 h et les samedis de 10 h 30 à 17 h (en continu). A partir du 7 septembre, l'équipe de La Passerelle vous accueillera aux horaires habituels.

DÉCOUVREZ LES PROJETS LAURÉATS

DU BUDGET PARTICIPATIF



www.niceinfo.fr (21-04-09)

Budget participatif : les projets lauréats sont ...

Le 1^{er} budget participatif de la Ville a été une réussite. 90 projets ont été déposés, 32 présélectionnés par la commission de revue et 333 personnes ont voté pour élire leurs projets « coup de cœur ». À la clôture des votes, 11 d'entre eux ont été désignés grands gagnants.

Selon le règlement du budget participatif, les projets devaient être choisis par ordre décroissant du nombre de votes jusqu'à atteindre l'enveloppe allouée de 100 000 € mais la Ville a retenu un onzième projet qui amène à un montant total de 101 050 €.

DECOUVREZ LES PROJETS LAUREATS !



Écologie

Des récupérateurs d'eaux de pluie

2 000 €

Des récupérateurs d'eaux de pluie seront installés dans les écoles pour arroser les potagers des enfants et sensibiliser les plus jeunes à l'utilisation précieuse de l'eau.

Une grainothèque à la bibliothèque Les Jacobins

550 €

Une nouvelle grainothèque sera remise à disposition dans la bibliothèque Les

Jacobins pour troquer, découvrir et semer encore et toujours. Une grainothèque est un point d'échange et de dépôt de graines, en libre-service et gratuit.

Fleurissement des trottoirs

Des sachets de graines de fleurs variées seront mis à disposition des Fleurissois afin qu'ils sèment, arrosent et entretiennent leur trottoir.

4 000 €

Des arbres fruitiers dans les espaces verts du quartier Champs du Moulin

Sur le mail Charles-Gounod, une plantation d'arbres et de fruitiers se fera pour favoriser la biodiversité en ville. Cette idée est associée aux projets « Végétaliser le mail Charles-Gounod » et « Un Fleury comestible ! ».

20 000 €

questions à

GRÉGOIRE CHAPUIS

adjoint à la démocratie et à la sécurité



Pourriez-vous nous rappeler pourquoi vous avez souhaité mettre en place un budget participatif à Fleury-les-Aubrais ?

Le budget participatif faisait

partie intégrante de notre plan d'urgence pour mettre en œuvre, dès le début du mandat, des actions permettant de régler des problèmes prioritaires. Les Fleurysois ont besoin de se réapproprier leur Ville. Notre objectif est de donner plus de place aux citoyens dans les projets de la commune et nous voulons les impliquer davantage dans la vie de leur Ville.

Quel bilan faites-vous de cette première édition ?

Pour sa première édition, le budget participatif a rencontré un beau succès avec 90 projets déposés sur la plateforme dédiée. Après consultation des élus de tous bords et des techniciens pour étudier la faisabilité financière et technique, les Fleurysois étaient invités à voter pour les projets qui leurs plaisaient le plus avec au minimum 3 projets et au maximum l'enveloppe de 100 000 €. À la clôture des votes, ce sont 11 projets qui sont sortis gagnants de cette 1^{re} édition. Je crois que l'on peut être fiers de ce succès il n'y a plus qu'à mettre les projets lauréats en place !

Quel est le calendrier pour la réalisation des budgets lauréats ?

Les projets lauréats seront lancés dès que possible et devraient voir le jour dans l'année sauf contraintes techniques particulières, plusieurs projets sont d'ailleurs déjà lancés ! Pour exemple, la plantation d'arbres fruitiers devrait être faite à l'automne conformément au calendrier de plantation. Ou encore, le marché public du parcours de santé au parc de l'Hermitage a été lancé avec une prévision d'implantation pour le printemps prochain.

L'écologie à travers le jardin-oasis (emplacement à définir)

8 000 €

Une structure-jardin hors sol sera installée pour :

- jardiner ensemble et se rencontrer en étant abrité du soleil autour d'un espace végétal,
- disposer d'un compostage urbain en apport volontaire,
- bénéficier sur place d'une auto-collecte et récupération de 200 litres d'eau de pluie,
- profiter des bancs intégrés pour une halte végétale, avec espace de rangement verrouillable.

Le fonctionnement de ce jardin est très simple et l'entretien est limité afin d'en rendre l'usage plus agréable et intuitif.

Le jardin partagé du quartier du Clos de la Grande Salle

La remise en état du jardin partagé existant, avec la mise en place de deux tables de jardinage pour Per-

sonne à Mobilité Réduite, une dotation de plantes diverses pour redémarrer le jardin. La Maison pour tous Jean-Gabin organisera régulièrement des actions autour du jardinage, de la cuisine et du mieux manger.

13 000 €

Le jardin participatif du quartier Andrillons/Ormes du Mail

Il est envisagé la création d'un jardin partagé clôturé, comprenant des allées accessibles, un terrassement, deux tables de jardinage pour Personne à Mobilité Réduite, ouverture d'un compteur Eau, dotation de plantes diverses pour démarrer le jardin.

Cet espace ouvert à tous favorisera les échanges entre habitants, la Maison pour tous Jean-Vilar pourra organiser des animations de jardinage, de cuisine...

2 500 €



Animation de la ville

Des boîtes à livres

4 000 €

La fabrication de plusieurs boîtes à livres en plexiglas sera réalisée pour une implantation dans différents quartiers (à proximité des bibliothèques, des Maisons pour tous, de la mairie, etc.). Cette réalisation se fera en partenariat avec le lycée professionnel Jean-Lurçat sur l'année scolaire 2021/2022. Plusieurs projets ont déjà été réalisés en collaboration avec cet établissement.

transats seront mis à disposition. La bibliothèque Les Jacobins proposera aux usagers de la piscine une sélection-lecture durant la période estivale. De plus, à l'automne, la pelouse sera remise en herbe.

Des séances d'aquabiking

7 000 €

Plantation d'arbres fruitiers sous toutes leurs formes sur le mail Charles-Gounod pour sensibiliser à une alimentation saine et de saison.

L'espace extérieur de la piscine des Jacobins

6 000 €

Pour valoriser l'espace extérieur de la piscine des Jacobins et en faire un véritable lieu de détente, une clôture occultante sera installée et des

Un parcours de santé au parc de l'Hermitage

34 000 €

Un parcours équipé d'agrès de fitness sera implanté au parc de l'Hermitage pour favoriser l'exercice physique à tout âge.



Prévention canicule : inscrivez-vous sur le registre !

Jusqu'au 15 septembre, Fleury-les-Aubrais se mobilise pour assurer une vigilance particulière auprès des publics les plus fragiles en cas de canicule. Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire sur un registre pour être contacté en cas de fortes chaleurs.

Pendant la période estivale (de juin à mi-septembre), le CCAS de Fleury-les-Aubrais met en place un registre canicule. Pour assurer un suivi en cas de fortes chaleurs, la Ville invite les personnes âgées, en situation de handicap, isolées et/ou vulnérables à se faire recenser ou l'entourage à inscrire les personnes identifiées ci-dessus (avec leur accord) en remplissant le formulaire ci-contre.

Des appels réguliers

Le plan canicule est déclenché par le Préfet à partir du niveau 3 (4 niveaux au total) soit des pics de chaleurs supérieurs à 34 °C le jour et 19 °C la nuit pendant plus de 2 jours. En cas d'activation du plan canicule, les personnes recensées sont appelées régulièrement - à partir de 11 h la semaine (pas d'appels le

weekend) – pour s'assurer de leur état de santé et connaître leurs besoins.

Une fois le formulaire transmis au CCAS, vous serez contacté pour confirmer votre inscription, vérifier les coordonnées inscrites et vous expliquer le protocole d'appel en cas de déclenchement du plan canicule.

Fiche d'inscription à transmettre au CCAS

par mél : action.sociale@ville-fleurylesaubrais.fr

par courrier :

CCAS - Mairie de Fleury-les-Aubrais

7 place de la République

45400 FLEURY LES AUBRAIS

ou à déposer à l'accueil du CCAS - 64C rue des Fossés

Prévenir et résoudre les conflits par la médiation

LIEN SOCIAL
&
MÉDIATION

Lien Social et Médiation (LSM) est une association de médiateurs intervenant sur toute la métropole d'Orléans. Elle aide à trouver des solutions aux conflits par la médiation.

Un différend avec un voisin ou une connaissance ? Malgré les échanges, les contacts sont difficiles et la situation est bloquée ? Vous pouvez faire appel à l'association orléanaise Lien social et médiation (LSM) qui aide à trouver des solutions aux conflits par la médiation. Une douzaine de médiateurs proposent gratuitement leurs services aux particuliers. La ville de Fleury-les-Aubrais apporte un soutien financier à l'association dans le cadre de son action sur la médiation sociale.

Des entretiens et une rencontre

La médiation est une démarche volontaire qui se construit en plusieurs étapes. Dans un premier temps, vous serez reçu par un médiateur pour exposer votre situation lors d'un entretien. Puis l'association prend contact avec la personne avec qui vous avez un différend pour lui proposer également un entretien individuel.

Si les deux parties acceptent la médiation, la rencontre se déroule dans un lieu neutre. Deux médiateurs accompagnent

les échanges afin de faire émerger des solutions et de trouver un accord amiable (oral ou écrit).

Un mois après la rencontre, un des médiateurs présent contactera les deux parties par téléphone pour connaître l'évolution de la situation.

Lien Social et Médiation

11 avenue Montesquieu

45100 Orléans

lien-social-mediation@wanadoo.fr

ou 02 38 76 02 87 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30).



Prévention canicule
Fichier inscriptions personnes vulnérables
 Informations pour le registre nominatif (décret n°2004-926 du 01/09/04)

Données confidentielles

Nom..... Prénom.....
 Date de naissance.....
 Adresse.....
 Étage..... Appt. N°.....
 Téléphone.....

***Informations obligatoires**

Vivez-vous* :

Seul-e Avec de la famille En couple Autre
 Pour le recensement de votre conjoint, merci d'indiquer :

Nom..... Prénom.....
 Date de naissance.....

Absences prévues durant la période estivale* :

.....

Personnes à prévenir en cas d'urgence avec leurs coordonnées* :

Nom et prénom	Lien avec la personne	Téléphone (portable de préférence)

Médecin traitant avec ses coordonnées* :

Êtes-vous locataire propriétaire
 Adresse et n° de téléphone du gardien ou du syndic :

.....

Si vous bénéficiez d'un service ou d'une aide à votre domicile, merci de mentionner le nom de la structure, de la personne et le téléphone :

Avez-vous une télé-alarme ? oui non
 Avez-vous d'autres remarques ?

Fait à Fleury-les-Aubrais, le Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à recenser les personnes adultes en situation de handicap ou fragilisées et personnes âgées de plus de 65 ans en situation d'isolement concernées par le dispositif.
 Les destinataires des données sont : CCAS – Ville de Fleury-les-Aubrais, place de la République – 45400 Fleury-les-Aubrais.
 Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Ville de Fleury-les-Aubrais, 45400 Fleury-les-Aubrais
 Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Concours des maisons et balcons fleuris



FICHE D'INSCRIPTION

NOM (en majuscules)

Prénom

Adresse complète Appt n° Étage

N° Rue

Indications complémentaires pouvant aider le jury à identifier l'espace faisant l'objet du concours
maisons et balcons fleuris (balcon situé à gauche 3^e étage, etc).....

.....

Tél.

Mél

Catégories

- Habitation particulière (jardins fleuris ou paysagés)
- Balcon, terrasse
- Établissements, structures recevant du public avec ou sans jardin
- Jardins potagers collectifs
- Jardins potagers fleuris avec ou sans habitation

Ces espaces fleuris doivent être visibles de la voie publique.

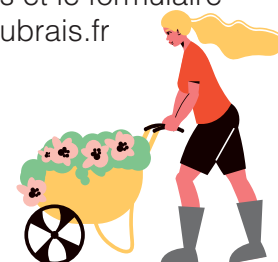
En signant ce formulaire, j'affirme avoir pris connaissance du règlement du concours et valide mon inscription au concours des Maisons et balcons fleuris.

Fait à Fleury-les-Aubrais le
Signature

Bulletin à retourner à la mairie de Fleury-les-Aubrais 

Service du cadre de vie ou par mél
concours@ville-fleurylesaubrais.fr

Les inscriptions sont prises jusqu'au 31 juillet. Le règlement du concours et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site Internet www.fleurylesaubrais.fr



Un concours des maisons et balcons fleuris à Fleury !

fleuris à Fleury !

La ville de Fleury-les-Aubrais organise le concours municipal des maisons et balcons fleuris. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 juillet.

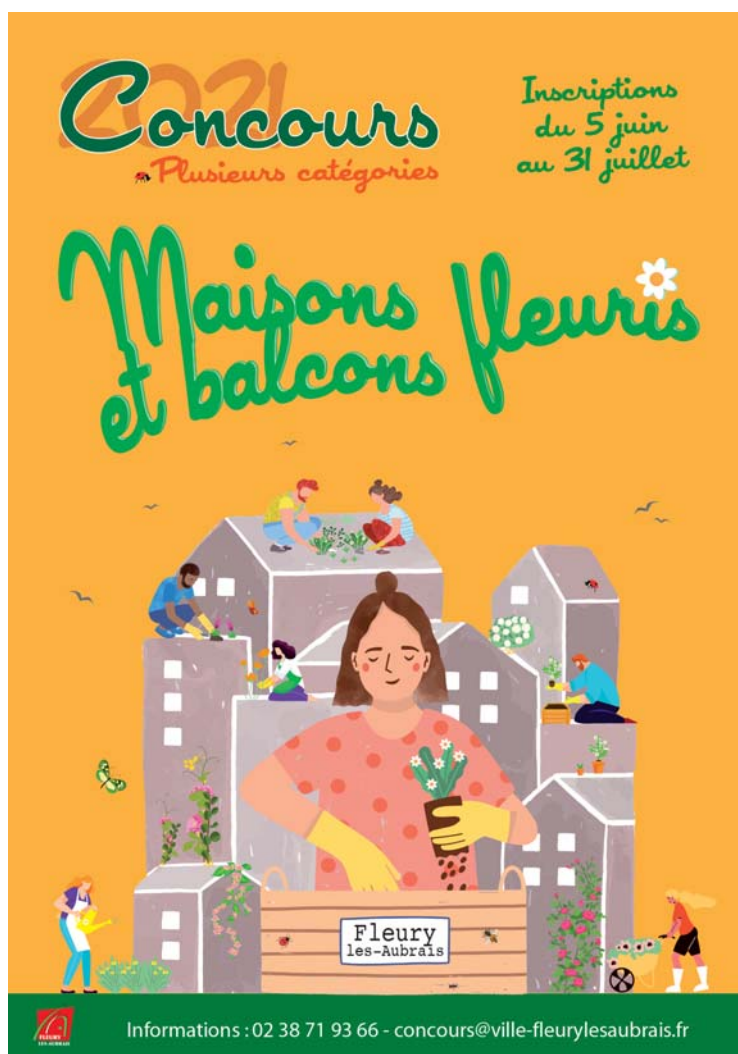
Récompenser les actions des Fleurysois menées en faveur du fleurissement et de l'embellissement de leurs jardins, façades, terrasses et balcons, tel est l'objectif du concours des maisons et balcons fleuris organisé par la ville de Fleury-les-Aubrais. Ce concours s'inscrit comme un facteur d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. Dans la lignée de la politique écologique menée par la municipalité, les critères d'appréciation tiendront compte du développement durable (diversité du choix des plantes, aménagements pour étendre la biodiversité, réduction de la consommation d'eau, etc.).

Un concours ouvert à tous

Le concours des maisons et balcons fleuris est ouvert à tous les Fleurysois. L'inscription est gratuite et ouverte jusqu'au 31 juillet (formulaire ci-joint ou disponible en téléchargement sur le site internet de la ville). Les participants peuvent s'inscrire dans une des cinq catégories suivantes : habitation particulière (jardins fleuris ou paysagés)/balcon-terrasse/établissement recevant du public avec ou sans jardin/jardin potager collectif/jardin potager fleuri avec ou sans habitation. Ces espaces fleuris doivent être visibles de la voie publique.

Le jury (composé d'amateurs, de professionnels de l'horticulture et d'agents municipaux du service cadre de vie) effectuera un passage la première quinzaine de septembre. La remise des prix aura lieu à l'automne.

Plus d'informations (règlement du concours, formulaire d'inscription, etc.) sur le site internet de la ville www.fleurylesaubrais.fr ou 02 38 71 93 66 concours@ville-fleurylesaubrais.fr



Un jardin « consommable » place Abbé-Pasty

Pour continuer d'animer la place Abbé-Pasty, un jardin « consommable » composé d'un mélange de fleurs, légumes, fruits, aromates que l'on peut retrouver dans les potagers a été installé fin juin. Durant tout l'été, les Fleurysois pourront admirer et profiter de ce coin de verdure en centre-ville.

Choisissez l'emplacement des prochaines micro-forêts !

Après la création d'une première micro-forêt en centre-ville (rue Marcellin-Berthelot en décembre 2020 et impasse Ferragu en mars 2021), les Fleurysois sont invités courant juillet à voter en ligne pour choisir le lieu d'implantation des futures micro-forêts fleurysoises. Les micro-forêts apportent de la fraîcheur, absorbent le CO₂ et favorisent le développement de la biodiversité en milieu urbain. Plus d'informations sur le site internet www.fleurylesaubrais.fr

La rénovation se poursuit à la crèche collective

Depuis près de six ans, la crèche collective « Les oisillons » a entamé un plan de rénovation de ses locaux pour améliorer la qualité de vie des enfants et des personnels encadrants.

Cette année, dans le cadre de la gestion des fortes chaleurs, les pièces de vie des enfants ont été climatisées et un film atténuant la chaleur et la luminosité a été posé sur la verrière récemment. Ainsi, en cas de fortes chaleurs cet été,

les enfants gardés dans les structures municipales vont pouvoir profiter de locaux frais puisque tous les établissements sont désormais climatisés (hormis la crèche familiale qui, par sa situation, bénéficie naturellement de locaux frais).

Des locaux rénovés cet été

Cet été, du 15 juillet au 27 août, la crèche collective sera fermée pour réaliser des travaux. Les sanitaires adultes, les vestiaires et sanitaires des équipes de restauration seront mis aux normes d'accessibilité. Des toilettes seront créées dans une salle de vie des enfants pour faciliter l'acquisition de la propreté par un accès plus rapide et direct. Une autre pièce de vie sera refaite à neuf (sol, murs, plafond).

Pendant la durée des travaux, la crèche collective accueillera les enfants au multi-accueil l'Île aux Mômes du 15 au 30 juillet (la crèche collective est fermée en août).

La crèche familiale « Les petits choux » bénéficiera également de travaux de rénovation à l'automne. Les sanitaires des enfants seront rénovés et gagneront en confort d'utilisation.



Pour améliorer la qualité de vie des enfants, un film atténuant la chaleur a été posé sur la verrière de la crèche collective.

Des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus

Depuis une dizaine d'années Orléans métropole mène un programme pluriannuel de mise en accessibilité des arrêts de bus sur son territoire.

Cette année, ce sont les arrêts de bus Mairie de Fleury et Jules-Verne qui ont fait l'objet de travaux en juin.

Les quais ont été surélevés pour faciliter la descente et la montée, et des bandes podotactiles ont été installées.

Déplacement de l'arrêt situé boulevard de Lamballe

L'arrêt Mairie de Fleury (en direction de Saran) situé initialement boulevard de Lamballe a été délocalisé définitivement rue Pablo-Picasso entre le parc des sports Jacques-Duclos et la police municipale, pour être en face de l'arrêt du même nom (en direction d'Orléans), et apporter ainsi plus de cohérence à la desserte.

Une fusion des arrêts Pablo-Picasso et Mairie de Fleury-les-Aubrais

Situés dans la même rue, les arrêts Pablo-Picasso et Mairie de Fleury-les-Aubrais seront fusionnés à partir de la rentrée de septembre. Les trottoirs des

arrêts Pablo-Picasso étant trop étroits pour permettre leur mise en accessibilité.

D'autres arrêts de bus fleurysois feront l'objet de travaux prochainement dans le cadre de ce programme de mise en accessibilité.



L'arrêt Mairie de Fleury (en direction de Saran) a été déplacé rue Pablo-Picasso entre le parc des sports Jacques-Duclos et la police municipale.

Les inscriptions au périscolaire, à la restauration scolaire et aux activités loisirs-sports sont ouvertes

Vous avez jusqu'à fin août pour inscrire votre enfant à la restauration scolaire, au périscolaire et aux activités loisirs-sports. Cette année les démarches sont modifiées pour les familles qui souhaitent procéder à une réinscription.

La campagne d'inscription au périscolaire, à la restauration scolaire et aux activités loisirs-sports a commencé le 28 juin et se poursuit tout l'été jusqu'à fin août.

Première inscription

Pour une première inscription de votre enfant à la restauration scolaire, centre de loisirs (mercredis et vacances), péri-centre (mercredi et vacances), accueil périscolaire, aide au travail personnel et activités sportives, vous devez demander l'ouverture des plannings et réserver la présence de votre enfant sur le portail famille, par mail (espace.accueil@ville-fleurylesaubrais.fr), à l'espace accueil de la mairie ou auprès du référent de l'école (le 26 août sur rendez-vous de 14 h à 18 h ou le 30 août en accueil libre de 14 h à 18 h). La liste des documents à fournir est disponible sur le site internet de la ville ou en mairie.

À noter! Les inscriptions à la restauration scolaire réalisées au-delà du 26 août, pour la première semaine d'école, seront facturées au tarif maximum.

Renouvellement d'inscription

Cette année, les démarches sont modifiées pour les familles précédemment inscrites souhaitant procéder à une réinscription.

En cas de renouvellement de l'inscription



de votre enfant au restaurant scolaire, centre de loisirs et péri-centre, la réouverture des plannings devient systématique. Les modifications (vaccin, assurance, adresse, situation familiale, etc.) doivent être mises à jour depuis votre portail famille, par mail (espace.accueil@ville-fleurylesaubrais.fr) ou à l'espace accueil de la mairie. La signature de la fiche sanitaire s'effectuera auprès du référent de l'école ou du directeur du centre de loisirs.

Pour renouveler l'inscription de votre enfant à l'accueil périscolaire, à l'aide au

travail personnel ou aux activités loisirs-sports, vous devez demander l'ouverture des plannings et réserver la présence de votre enfant sur le portail famille, par mail (espace.accueil@ville-fleurylesaubrais.fr) et à l'espace accueil de la mairie. La liste des documents à fournir est disponible sur le site internet de la ville ou en mairie.

Renseignements auprès de l'espace accueil de la mairie au 02 38 71 93 93 ou espace.accueil@ville-fleurylesaubrais.fr

Le forum des associations aura lieu le 4 septembre !

Fleury-les-Aubrais organise son forum des associations le samedi 4 septembre 2021 (sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire et de nouvelles directives gouvernementales). De 10 h à 17 h 30, les associations fleurysoises pourront présenter leurs activités à l'intérieur ou à l'extérieur du centre culturel La Passerelle. Pour répondre aux obligations sanitaires actuelles, les places sont limitées. Pour les nouvelles associations et celles qui souhaitent être installées à l'extérieur afin de proposer des animations et démonstrations, contactez la mairie par téléphone au 02 38 83 29 68 ou par mél à : herve.abraham@ville-fleurylesaubrais.fr



Le céci-tennis, nouvelle discipline du CJF Tennis

Le CJF Tennis a mis en place au mois de mai, le céci-tennis, une nouvelle pratique du tennis pour les personnes déficientes visuelles.

Le céci-tennis est une discipline qui diffère du tennis classique. Les sportifs utilisent le même matériel sauf que la balle a des grelots. Elle permet aux joueurs malvoyants d'identifier l'emplacement de la balle grâce au bruit afin qu'ils puissent faire quelques échanges.

1^{er} club du Loiret

En mettant en place cette pratique, le club fleurysois labellisé « sport et handicap » au niveau de la jeunesse et sports, est précurseur dans le Loiret et la Métropole Orléanaise puisqu'il est le premier club du Loiret à proposer cette activité.

« Il y a quelques mois, je pensais que certains sports étaient plus adaptés que le tennis pour les non-voyants. Après une rencontre avec Tom Raybaud, nous avons décidé de nous lancer dans cette nouvelle discipline qui existe depuis une trentaine d'années et qui commence à se développer en France » indique Stéphane

*Le tennis, un sport
ouvert à tous, même
aux déficients visuels.*



Goudou en charge du secteur handisport du club. Ce projet s'inscrit dans la politique fédérale d'ouverture de la pratique du tennis envers les publics en situation de handicap.

Cette discipline aide aussi dans la vie quotidienne

Forcément avec le céci-tennis, c'est un autre sens qui est primordial, l'ouïe. Un sens qui est plus développé que chez les voyants.

« Écouter la balle, la localiser et la renvoyer aident probablement au sein du sport, mais également dans la mobilité. Le ceci-tennis reste difficile à appréhender pour des novices mais permet un travail sur les sens, ce qui peut, à court terme, servir dans la vie quotidienne. » indique Stéphane Goudou.

N'hésitez pas à rejoindre Tom Raybaud pratiquant du céci-tennis et son entraîneuse, Julie Billet, tous les vendredis de 12 h à 14 h au CJF tennis, Complexe sportif de la forêt, Allée de l'orée de la forêt à Saran.

Pour plus de renseignements :
Tél. 02 38 73 62 61
Courriel : cjf.tennis@wanadoo.fr



Fleury-les-Aubrais en route vers Paris 2024

Dans le cadre de son label Terre de Jeux 2024, la Ville s'est engagée à promouvoir la pratique des sports olympiques et paralympiques sur son territoire à travers plusieurs actions.

En janvier 2021, la Ville a obtenu le label Terre de Jeux 2024. Une labellisation qui s'inscrit dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place des programmes liés au sport et au handisport. Pour cela, la ville a organisé plusieurs événements sportifs :

- La semaine Olympique et Paralympique dans les écoles primaires de la Ville du lundi 1^{er} au samedi 6 février 2021 pour promouvoir l'éducation par le sport. Les différentes classes des 6 groupes scolaires de la ville devaient réaliser plusieurs défis d'athlétisme.
- La semaine de stage sportif du 26 au 30 avril 2021 où les jeunes ont pratiqué les 3 nouvelles disciplines inscrites aux

Jeux Olympiques de Tokyo à savoir le Hip Hop, le Skateboard, l'Escalade.

- La journée Olympique et Paralympique le mercredi 23 juin pour sensibiliser les jeunes aux différents handicaps et découvrir les sports olympiques. Les jeunes ont pu s'essayer à la natation handisport, découvrir différentes façons de plonger en fonction du handicap (plonger à une jambe, plonger à un signal visuel, nager avec un bras...), s'essayer au water-polo et à la course de relais. Lors de cette journée, les jeunes se sont également initiés à la pratique du para-karaté, du cécifoot et de l'athlétisme handisport.



La locomotive 141R840 datant de 1946 est l'emblème de l'association. Sur la photo : La locomotive lors d'un essai de levage en 2017 à Pithiviers.

AMICALE DES ANCIENS ET AMIS DE LA TRACTION À VAPEUR

Les locomotives à vapeur renaissent à Fleury

Les locomotives et wagons de l'amicale des anciens et amis de la traction à vapeur Centre-Val de Loire (AAATV-CVL) ont leur atelier à Fleury-les-Aubrais. Une ville à forte tradition ferroviaire. Ces passionnés restaurent ces trains touristiques qui viennent de reprendre leurs sorties. Ils seront aussi visibles pour les habitants à l'occasion des journées du patrimoine de septembre.

« Notre association a été fondée à Vierzon en 1976 pour préserver une locomotive à vapeur. Elle assure depuis 1997, la circulation de trains spéciaux à vapeur ou en traction diesel qui permettent à la fois de passer une agréable journée et de financer la préservation d'un train historique des années 50-60. », explique Henry Marty-Gauquié, responsable de communication. En 2000, l'association est devenue l'AAATV Centre-Val de Loire et s'installe dans les anciens ateliers SNCF de réparation des wagons aux Aubrais. L'association y réalise son projet de réunir et restaurer une rame historique des années d'après-guerre. Ils gèrent à présent un parc varié de deux locomotives, une vapeur de 1946 et une Diesel de 1965, deux locotracteurs, quatorze voitures voyageurs et fourgons historiques. Ce travail minutieux a été reconnu par le classement de la locomotive à vapeur et de plusieurs

véhicules à l'inventaire des Monuments Historiques. L'aide technique de la SNCF, le soutien de partenaires dont la Ville de Fleury-les-Aubrais et des donateurs avec l'appui de la Fondation du Patrimoine, rendent possibles les grosses rénovations réalisées.

Locomotive américaine

L'emblème de l'association est la 141R840, une locomotive à vapeur construite en novembre 1946 en Pennsylvanie (USA). Elle fait partie d'une commande de 1340 machines à vapeur simples et robustes passée par la SNCF aux États-Unis et au Canada pour reconstituer le parc du matériel durement éprouvé par la Seconde Guerre Mondiale. Chauffée au fuel lourd, sa carrière a débuté en France en mars 1947 pour s'achever en 1970. Elle est en train d'être révisée. Tous les travaux de maintenance et de restauration du matériel roulant sont

réalisés par les bénévoles à l'atelier de l'association à Fleury-les-Aubrais. Les séances sont organisées tous les quinze jours en moyenne, et durent 2 à 3 jours. Formée progressivement aux techniques ferroviaires par d'anciens cheminots, cette équipe réalise chaque année les interventions indispensables pour assurer la pérennité de cette collection. Ces travaux sont organisés suivant des principes et règles en vigueur sur les emprises d'un atelier SNCF. Depuis la mise en service de la locomotive à vapeur en 1997, près de 50 000 km ont été parcourus par les trains de Fleury, principalement dans le Berry et la région Centre. Ils viennent de reprendre du service et plusieurs sorties sont programmées jusqu'à la fin de l'année.

Contact : Pour les sorties ou pour rejoindre les bénévoles de l'association, contactez M. Jacques Bauchet, tél. : 06 76 30 31 29 ou courriel : mail@141r840.com.

tribunes

La tribune libre permet à toutes les tendances politiques dans le conseil municipal de s'exprimer à chaque numéro de Fleury Mag. Ce souci de démocratie implique la seule responsabilité des auteurs quant au contenu des articles présentés.

MAJORITÉ MUNICIPALE

Réveil culturel, la Culture par-delà les murs

En suivant notre engagement envers vous pour une Ville plus ouverte, dynamique et vivante, nous nous sommes engagés pour soutenir tout ce qui participe au dynamisme de la ville. Nous en avons profité, en cette période spécifique pour affirmer notre soutien et notre vision de la culture : une culture qui s'offre à tous. Face aux difficultés rencontrées par le monde de la culture, nous nous sommes engagés pendant la fermeture des salles au public en accueillant des compagnies locales en résidence de création à la Passerelle et en dédommageant les compagnies et intermittents dont les spectacles ont dû être déprogrammés.

Malgré les conditions sanitaires nous avons tenu à organiser aussi vite que possible, des actions festives et populaires qui rassemblent les habitants, les acteurs locaux, les maisons pour tous, les associations...

Outre ces mesures, nous voulions aller plus loin. Amener la culture au plus près des habitants, de tous les habitants, l'emme-

ner à la rencontre des Fleurysois, capter tous les publics, même ceux qui ne fréquentent pas les salles de spectacle régulièrement, partout dans la Ville : dans les parcs, au marché, devant la gare, au pied des immeubles, devant les maisons pour tous.

La Culture par-delà les murs, la Culture à la rencontre de tous et toutes.

Notre attachement à la Culture, à ce qu'elle produit de joie, d'émotions, de partage, s'est aussi traduit par le maintien de la Fête de la musique (sous réserve des conditions climatiques), malgré les conditions drastiques, qui ont fait renoncer la majorité des villes. Une prouesse pour laquelle nous remercions l'ensemble des services mobilisés.

Ce mouvement se poursuivra cet été avec les Estivales de Fleury. Dont la programmation s'élargit dans le temps et dans l'espace. Continuons de nous engager, chanter, danser, rire, rêver, partager pour que nous n'arrêtons plus de partager ensemble ces instants d'éternité.

OPPOSITIONS

GROUPE «FLEURY VERS DEMAIN»

Anthony Domingues, Isabelle Muller, Rémi Silly, Maxime Viteur, Sandra Diniz Salgado, Elsa Douzon.

Bel été et mauvais bilan !

Lors du Conseil Municipal du mois de mai, l'ensemble des élus s'est exprimé unanimement pour la création d'une structure juridique destinée à porter la construction d'un EHPAD sur notre commune.

Suite à fermeture du seul EHPAD du canton hébergé sur le site de l'EPSM Georges Daumezon, la majorité précédente dont nous revendiquons le bilan avait pu sauver administrativement les lits. Désormais l'heure est à la définition des contours de ce futur établissement qui s'installera dans l'enceinte de la maison de convalescence sur le site de Longuève. Si le dialogue a pu s'engager avec la majorité municipale pour défendre nos idées, nos souhaits et nos points de vigilance, Madame la Maire a fait le choix d'exclure les minorités du futur Conseil d'Administration et d'attendre presque un an de mandat pour enfin nous soumettre des statuts. Ainsi, pour ce projet intergénérationnel, pourtant transpartisan et qui nécessitera dialogue et concertation, la majorité fait le choix de l'entre soi et, déjà, du retard à l'allumage. Après déjà un an de mandat de Carole Canette, quel bilan faut-il tirer ? Peu de projets lancés, une avalanche de communication politique, une perte de confiance au sein de l'administration communale, des élus augmentés, ... comme un lourd décalage entre la réalité et les discours de la méthode jadis exprimés...

La trêve estivale s'annonce. Après une année scolaire, associative, culturelle et sportive, personnelle et professionnelle perturbée, notre groupe vous souhaite de passer un bel été pour aborder la rentrée sereinement et enfin collectivement.

Anthony Domingues pour le groupe municipal d'opposition «Fleury vers demain»

Contact : 06 78 41 57 65

GROUPE ÉCOLOGIE ET CITOYENNETÉ

Stéphane Kuzbyt, Christine Bour, Éric Blanchet.

Nouvelles règles d'urbanisme : quand ça change, c'est (parfois) en pire !

Le projet de PLUM (Plan Local d'Urbanisme Métropolitain) a été arrêté par la Métropole. Le projet affiche de grandes ambitions pour la Métropole mais qu'en est-il pour notre commune ? Nous l'avons consulté et nous avons été bien déçus.

• Refus de concertation.

Lors du conseil de novembre 2020, nous demandions que **tous les élus** soient associés aux travaux. Mme la Maire, pour justifier son refus, avait répondu : « *On n'est pas en train de changer le PLU de Fleury, mais on le transpose dans le PLUM (...). C'est un travail essentiellement technique et les modifications restent à la marge, avec des ajustements sur de petites parcelles* ».

• Le quartier Bannier sacrifié et livré aux promoteurs.

La nouvelle majorité devait « *reprenre la main* » sur le projet Interives. En guise de « *reprise en main* », la plupart des règles de protection du **quartier historique et pavillonnaire** sont levées, pour que le projet Interives déborde et grignote petit à petit le côté ouest. Les promoteurs vont s'en donner à cœur joie.

• Les clos : ça continue comme avant.

Une « *ville plus écologique* ». C'est la promesse, à grand renfort de com'. Pourtant, alors que des changements auraient été possibles, les clos de l'**Arche nord-ouest** et du **Perron** restent destinés à l'urbanisation. Il y aurait mieux à faire au Perron, et le **patrimoine des jardins** du clos de l'Arche devrait plutôt être sauvegardé.

Par contre, quel intérêt de classer en zone agricole une parcelle au beau milieu de la zone industrielle de Lignerolles ? Surement pour mieux communiquer...

Rendez-vous à l'automne pour l'**enquête publique et pour réclamer une ville enfin plus écologique !**

Contact : groupe.ecolo.citoyen@gmail.com, 06-99-43-77-49.

Courrier : Groupe Écologie et citoyenneté-Stéphane Kuzbyt, Mairie, 7 place de la République 45400 Fleury-les-Aubrais.

Travaux : quelle autorisation demander ?

Les travaux que vous souhaitez effectuer dans votre maison ou appartement peuvent être soumis à une autorisation préalable de la mairie. Le point sur les démarches.

Envie d'une véranda, de changer votre clôture, de créer une extension ou d'installer un abri de jardin ? Avant d'entreprendre des travaux dans votre maison ou votre appartement, pensez à prendre contact auprès du service urbanisme, disponible pour répondre à vos questions, vous conseiller et vous accompagner dans la préparation de vos

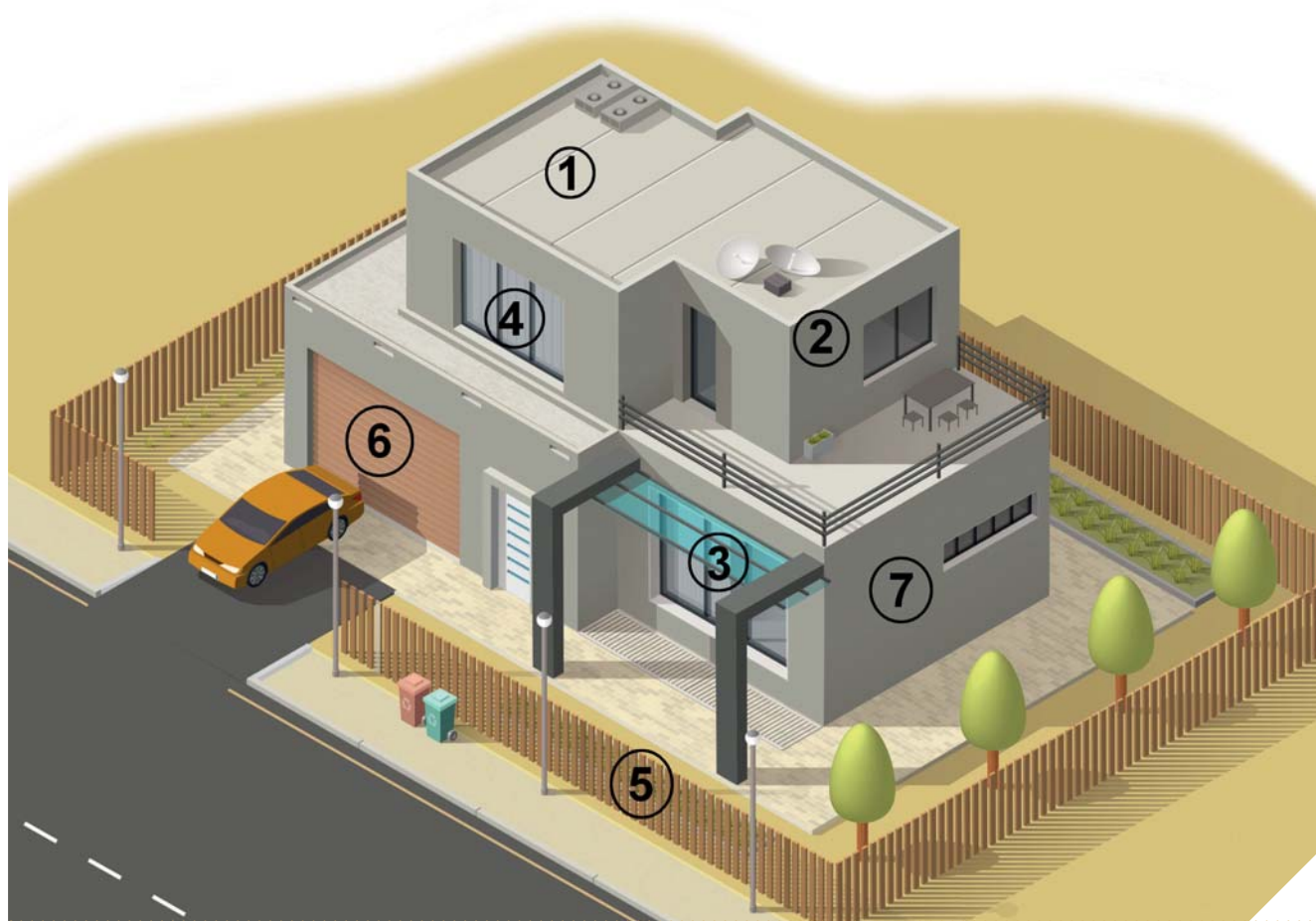
dossiers. En fonction de la nature des travaux et du règlement d'urbanisme, vous pouvez être dans l'obligation de solliciter une demande de déclaration préalable ou de permis de construire.

À NOTER !

À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme provenant des

particuliers et des professionnels seront dématérialisées (du dépôt à l'instruction du dossier jusqu'à la réponse au requérant).

Informations : 02 38 71 93 65 ou urbanisme.foncier@ville-fleurylesaubrais.fr



Lexique : PC : permis de construire / DP : déclaration préalable

1 Modification de toiture
DP

2 Extensions, espaces habitables supplémentaires, aménagement de combles
Inf à 40 m² : DP*
Sup à 40 m² : PC*

3 Véranda, abri de jardin, appentis
Inf à 5 m² : aucune formalité
Inf à 40 m² : DP*
Sup à 40 m² : PC*

4 Fenêtre, porte fenêtre, châssis de toit
Création, changement : DP

5 Clôture
DP

6 Garage
Si accolé à l'habitation :
Inf à 40 m² : DP*
Sup à 40 m² : PC*
Si indépendant à l'habitation :
Inf à 20 m² : DP
Sup à 20 m² : PC

7 Façades, ravalement, bardage
DP

* si franchissement du seuil des 150 m² (superficie existante + superficie créée : PC avec recours architecte)

la Passerelle

saison 21-22

essentielle...



**ouverture
de la billetterie**
DÈS LE LUNDI 23 AOÛT

www.ville-fleurylesaubrais.fr

La ville de Fleury-les-Aubrais, pour le centre culturel La Passerelle, bénéficie d'un soutien à la programmation de la Région Centre-Val de Loire.